

**COMMUNE DE**  
**Rilhac-Lastours**  
**DEPARTEMENT**  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint Yrieix-  
La-Perche  
**RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 10  
votants : 10  
procuration : 0

## **EXTRAIT**

# **DUREGISTRE DES DELIBERATIONS**

# **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 29 janvier 2020

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2020

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2020.

Monsieur le Maire explique que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, la commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2019.

En outre, sur autorisation du Conseil Municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à procéder au recouvrement des recettes et à l'engagement des dépenses dans la limite des prescriptions décrites, conformes à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



**COMMUNE DE**  
**Rilhac-Lastours**  
DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint Yrieix-  
La-Peche  
**RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 10  
votants : 10  
procurations : 0

## EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 29 janvier 2020

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2020

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : cotisation SPA et convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Société Protectrice des Animaux au sujet de la cotisation 2020.

La contribution financière reste fixée à 0,63 centime d'euro par habitant soit un montant dû de  $0,63 \text{ €} \times 378 \text{ habitants} = 238,14 \text{ €}$  pour l'année 2020.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

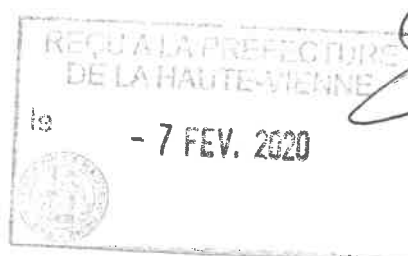
- EMET un avis favorable à la contribution financière de 238,14 € pour l'année 2020 à la SPA.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la fourrière pour l'enlèvement et la garde d'animaux.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



**COMMUNE DE**  
**Rilhac-Lastours**  
DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint Yrieix-  
La-Peche  
**RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 10  
votants : 10  
procuration : 0

## EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 29 janvier 2020

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2020

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : subvention FNATH 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention comme tous les ans à la FNATH (association des accidentés de la vie)

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-ACCEPTE** la proposition de M. le Maire,

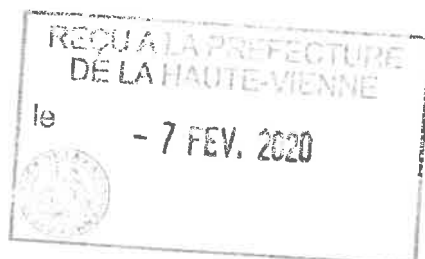
**-FIXE** le montant de 100 € pour la FNATH

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



**COMMUNE DE**  
**Rilhac-Lastours**  
DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint Yrieix-  
La-Peche  
**RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 10  
votants : 10  
procuration : 0

## EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 29 janvier 2020

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2020

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : Modification des tarifs de la location de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle que les tarifs d'enlèvement des ordures ménagères ont évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, la Communauté de communes du Pays de Nexon – Monts de Châlus a mis en place la redevance incitative. Afin de couvrir cette nouvelle dette d'enlèvement des ordures ménagères de la salle des fêtes, il propose d'ajouter un forfait de 30 € aux tarifs actuels de la location de la salle.

Il rappelle aussi que les associations bénéficient d'une location gratuite par an. Il propose que le forfait électricité de 40 € soit quand même demandé aux associations qui utilisent gratuitement la salle.

Tarifs du sous-sol : ajout de 30 € aux tarifs actuels sans forfait électricité.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :  
ACCEPTÉ les tarifs présentés par le Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY

